



ACCES A LA HORS-CLASSE DES AGREGES

La commission paritaire académique "hors classe des agrégés" se tiendra le 29 avril 2010. Les avis individuels, ainsi que leurs motivations, donnés par les chefs d'établissement et les IA-IPR sont consultables par tous les promouvables (agrégés à partir du 7^{ème} échelon de la classe normale) sur I-Prof.

RAPPEL SUR LE BAREME (B.O. n°47 du 17 décembre 2009)

Il comporte 3 éléments :

1. Notation : maximum 100 points

- pour les collègues affectés dans le second degré :
note administrative sur 40 et note pédagogique sur 60 ;
(notes arrêtées au 31-8-2009 ou en cas de classement initial au 1-9-2009)
- pour les collègues affectés dans l'enseignement supérieur :
(note sur 100 arrêtée au 31-8-2009 ou en cas de classement initial au 1-9-2009).

2. Parcours de carrière : maximum 100 points

Échelon détenu au 31-12-2009	Points parcours de carrière si l'enseignant a accédé à l'échelon au choix ou au grand choix	
7ème	10 points	Points non cumulables entre eux
8ème	20 points	
9ème	40 points	
10ème	60 points	
11ème ≤ 3 ans	80 points	
11ème > 3 ans	90 points	

Seuls les enseignants ayant atteint le 11ème échelon à l'ancienneté bénéficient du même régime de bonification, s'ils ont accédé au 10ème échelon au choix ou au grand choix.

10 points supplémentaires sont accordés au titre du parcours de carrière lorsque le professeur a enseigné au moins cinq ans dans un même établissement relevant de l'éducation prioritaire.

3. Parcours professionnel : maximum 100 points

L'appréciation portée par le Recteur sur le degré d'expérience et d'investissement professionnels se traduit dans le domaine de l'évaluation du parcours professionnel par l'attribution d'une bonification. Elle est établie par le Recteur, à partir des avis rendus par le Chef d'établissement (4 niveaux : Très favorable, Favorable, Réservé, Défavorable) et l'Inspecteur pédagogique régional (4 niveaux : Très favorable, Favorable, Réservé, Défavorable).

La correspondance Appréciation – points Recteur est la suivante :

- Exceptionnel : 90 points
- Remarquable : 60 points
- Très Honorable : 30 points
- Honorable : 10 points
- Insuffisant : 0 point

Une bonification complémentaire de **10 points** est accordée aux agrégés qui enseignent en établissements relevant de l'éducation prioritaire depuis au moins trois ans et qui ont reçu un avis très favorable ou favorable de leur chef d'établissement.

ANALYSE DES AVIS

A partir des données fournies par le Rectorat en vue de cette CAPA, nous vous donnons ci-après une synthèse des avis "Réserve" et "Défavorable" formulés par les Chefs d'établissement et les IA-IPR.

Cette année 1523 collègues sont promouvables, et la liste des candidats proposés à la Hors Classe des Agrégés par notre académie s'établira à 305 à l'issue de la CAPA. L'année dernière, 130 candidats ont été finalement promus en CAPN.

1. Avis Chef d'établissement

Le nombre d'avis "Réserve" s'établi à 80 sur l'ensemble des promouvables. Celui des "Défavorable" à 2. Soit 82 avis "Réserve + Défavorable" sur 1523 (5,4%)

Sur ces 82 avis, 51 concernent les Agrégés enseignant dans le second degré (Lycée, LP, Collège). Un examen des établissements ayant donné plus d'un avis "Réserve ou Défavorable", fait apparaître 6 lycées : Lycée Val de Durance à Pertuis (5), Lycée Fabre à Carpentras (3), Lycée Fourcade à Gardanne (3), Lycée de l'Empéri à Salon de Provence (3), Lycée Vauvenargues à Aix (2) et Lycée Saint Exupéry à Marseille (2).

Ces lycées concentrent ainsi 35,3% des avis "Réserve" et "Défavorable".

2. Avis IA-IPR

Le nombre des avis portés sur les collègues promouvables enseignant dans le second degré s'établi à 1350. Nous comptons 142 avis "Réserve" et 8 avis "Défavorable", soit 150 avis sur 1350 (11,1%).

L'examen des disciplines fait apparaître des disparités importantes. Voici le pourcentage calculé sur le nombre d'avis "Réserve" et "Défavorable" et l'effectif de la discipline, hors Supérieur. Ce tableau est un échantillon représentatif de ces disparités.

Discipline	Mécanique	Maths	Education Mus.+Musique	SVT	Allemand	Espagnol	STI (regroupés)	EPS	Lettres
Effectif discipline	52	195	26	96	25	42	74	116	177
% avis R. + D.	40,4	23,6	19,2	17,7	16	11,9	10,8	0,9	1

Trois disciplines concentrent ainsi 56% des avis "Réserve" et "Défavorable" (84 sur 150) : les Mathématiques, la Mécanique et les SVT.

Frédéric BOGEY, commissaire paritaire agrégé
Marie-Françoise LABIT, commissaire paritaire agrégé